



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2025

Délibération n° DEL 2025-037

Le **10/06/2025** à 20h00, le conseil municipal de la commune de Viry dûment convoqué le **04/06/2025**, s'est réuni en session officielle, dans les locaux de la salle de l'Ellipse, 140 rue Villa Mary, sous la présidence de M. Laurent CHEVALIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 24

Présents : 13

CHEVALIER Laurent, Maire, DUPONT Lorelei, BARBIER Claude, SECRET Michèle, AMSALEM Ronan, RODRIGUEZ Sandrine, BONHOMME Samuel, BERON Alexandra, LARCHER Patrick, adjoints, MATTANA Alain, MOYNAT Raphaël, MERLOT Cédric, CHEVALIER-NEILSON Lucy.

Procurations : 05

DE VIRY François a donné pouvoir à LARCHER Patrick, DEMALTE Carine a donné pouvoir à BERON Alexandra, BARBIER Savoya a donné pouvoir à BARBIER Claude, SECRET Michel a donné pouvoir à MERLOT Cédric, LEFORT Agnès a donné pouvoir à CHEVALIER Laurent.

Absents : 11

VIOLLET Pierre, VIOLLET Michèle, DE VIRY François, DUPENLOUP Nathalie, DEMALTE Carine, PANTACCHINI Julien, BARBIER Savoya, SECRET Michel, DE VIRY Henri, ROSAY Jacques, LEFORT Agnès.

Secrétaire :

LARCHER Patrick

Publicité : Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

- ☒ Transmission à la préfecture le 26/06/2025
- ☒ Publication le 27/06/2025

Objet : Création du tableau des emplois permanents et non permanents du centre municipal de santé

Madame Lorelei DUPONT, adjointe déléguée aux ressources humaines, explique à l'assemblée, que suite au vote du budget du futur centre municipal de santé, la phase opérationnelle de ce projet a débuté. A ce titre, il convient de procéder aux recrutements des différents postes nécessaires au bon fonctionnement de ce centre.

Le premier poste à pourvoir est celui de gestionnaire administratif. Cet agent devra aider aux recrutements, coordonner et organiser la mise en place du centre municipal de santé. Pour ce faire, il est nécessaire de créer un tableau des emplois permanents et non permanents pour le centre municipal de santé et d'ouvrir un poste d'attaché territorial à temps non complet à hauteur d'un 21/35^{ème} soit 60 % d'un temps complet à compter du 10/06/2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L. 313-1,

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide de créer le tableau des emplois permanents et non permanents pour le centre municipal de santé.

Article 2 :

Décide de créer le poste suivant à la date indiquée :

CADRE D'EMPLOI & Grade	Temps complet : TC Temps non complet : TNC	Date
ATTACHÉS TERRITORIAUX		
Attaché territorial	TNC 21/35 ^{ème}	10/06/2025

Résultat du vote :

Pour : 18 voix	Contre : 00 voix	Abstention : 00 voix
----------------	------------------	----------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme
Le Maire,

Le Secrétaire,

Signé

Signé

Laurent CHEVALIER

Patrick LARCHER